

Rapport du jury du concours réservé
Pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat
Session 2016

1) Observations sur l'épreuve écrite

Sur l'ensemble des 54 copies corrigées, seules 4 copies n'ont pas pu être créditées d'une note supérieure à 4 en raison de la faiblesse des connaissances et d'une présentation / rédaction de la copie qui nuisent à la compréhension.

En effet, un niveau minimum est attendu d'un agent de catégorie A.

Une des principales lacunes constatées par le jury résulte de l'absence de structuration de la pensée et donc de l'expression écrite des candidats ; c'est pourquoi la note d'admissibilité a été fixée à 8.

De nombreux candidats ont des connaissances mais elles restent superficielles dans leur exposé.

Peut-être serait-il utile de réfléchir à une réduction du nombre des questions de 5 à 3, pour permettre aux candidats de disposer du temps nécessaire afin de mieux détailler et structurer leurs connaissances.

2) Observations sur les auditions des candidats admissibles

A. Les dossiers RAEP

Les dossiers RAEP ont été examinés avec intérêt par le jury.

Une qualité inégale a été constatée.

En effet, certains candidats ont eu des difficultés à proposer une présentation aérée et synthétique. Les projets professionnels n'ont pas toujours été bien mis en valeur et semblaient parfois éloignés de l'objet du concours.

Certains candidats ont fait prévaloir une expérience strictement descriptive qui n'a pas permis d'identifier les compétences acquises.

Le constat a été fait par le jury que de nombreux candidats ont du mal à développer une motivation étayée, notamment quant à l'avenir dans lequel ils se projettent à moyen terme, dans un des services du Ministère de l'Intérieur.

Il serait utile de disposer dans le cadre du RAEP d'un CV chronologique des différents métiers exercés ou d'un état de service. De même, les diplômes détenus par chaque candidat pourraient utilement figurer.

B. L'épreuve orale

Le jury a observé une forte disparité des candidats, tant dans les présentations que dans les réponses aux questions.

Sur la présentation, si les candidats ont su respecter le temps imparti, certains en sont restés à une description chronologique dépourvue de mise en perspective.

Or, s'agissant d'un concours réservé à des contractuels candidats à un emploi de fonctionnaire de catégorie A, il convient de pouvoir apprécier les capacités conceptuelles du candidat et sa capacité à se projeter dans un emploi de cadre au Ministère de l'Intérieur.

Sur les questions, peu de candidats ont réussi à répondre et à se projeter en dehors de leur emploi actuel. Le jury a tenté de sortir ponctuellement les candidats de leur zone de confort, avec des résultats contrastés.

Les mises en situation ont révélé de bons réflexes de management, mais une réticence à exprimer une position personnelle.

Les principales lacunes constatées portent notamment sur l'absence de mise en perspective, tant sur les réformes engagées par le Ministère que sur l'insuffisance des connaissances administratives générales.

Pour information :

Concours réservé A	Session 2016
Nombre d'inscrits	61
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	54
Nombre de candidats admissibles	45
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	42
Nombre de candidats admis	35